



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 septembre 2010

PARKING SOUTERRAIN DE LA BRECHE -
EXPLOITATION - DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC - DECISION DE PRINCIPLE

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 01 octobre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

DREMOS

**PARKING SOUTERRAIN DE LA BRECHE - EXPLOITATION -
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - DECISION DE PRINCIPE**

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Un projet ambitieux a été engagé depuis plusieurs années sur la requalification de la place de la Brèche, lieu majeur du centre de la ville.

Le parking souterrain de la Brèche est intégré à cette opération de requalification de la place et en constitue un des équipements fondamentaux.

L'objectif est de concevoir un parking simple et de qualité permettant la réalisation d'un ouvrage à l'ambiance paisible et rassurante participant au caractère général architectural et paysager du projet d'ensemble de la place de la Brèche.

En cohérence avec la définition d'une nouvelle politique de stationnement et les enjeux du plan de déplacements urbains, la capacité du parking a été limitée à 530 places de stationnement pour les véhicules légers et 8 places de stationnement pour les motos.

La réalisation de ce parking a été confiée à Deux-Sèvres Aménagement par délibération du 6 Juillet 2009 par convention de mandat.

La sous-commission consultative départementale de sécurité et la sous-commission consultative départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ont émis un avis favorable à la réalisation de cet ouvrage conformément au permis de construire délivré le 31 décembre 2009.

L'accès automobile de ce parking à deux niveaux est assuré par une entrée avenue Bujault, et dégagé par une sortie avenue des Martyrs de la Résistance.

Les accès piétons seront répartis de manière à irriguer le mieux possible la sortie sur la place de la Brèche afin que l'ouvrage, d'une part, soit en adéquation et en contact avec les équipements et les animations de surface, et, d'autre part, pour assurer un éclairage naturel sur les parties nord-ouest et sud-est de l'ouvrage.

Un accès privilégié du parking vers les nouveaux équipements de la place est prévu et ce, notamment, pour les personnes à mobilité réduite.

La délégation de service public qui est proposée se fera au moyen d'une convention d'affermage où le fermier co-contractant de la collectivité délégante se verra remettre directement l'ouvrage et les équipements nécessaires à l'exploitation du service délégué.

La note jointe précise les grandes caractéristiques de cette opération.

Le Comité Technique paritaire a été consulté le 1^{er} septembre 2010 et la Commission consultative des services publics locaux s'est prononcée sur le sujet lors de séance du 6 septembre 2010.

En vue de procéder à la délégation de service public pour l'exploitation du parking souterrain de la Brèche, il est nécessaire de constituer une commission composée de cinq membres élus titulaires et autant de suppléants. Ils seront élus lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Il est à noter que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Les membres de la commission sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

Je vous propose que les listes de candidats soient déposées au plus tard le 15 octobre 2010 à 17h00 au Secrétariat Général de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le principe de la délégation de service public au moyen d'une convention d'affermage où la collectivité remettra directement l'ouvrage et les équipements nécessaires à l'exploitation, au futur exploitant ;
- Fixer la durée de l'affermage pour une durée maximale de 12 ans ;
- Approuver les conditions, proposées ci-dessus, de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission constituée dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du parking souterrain de la Brèche ;
- Autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure réglementaire de désignation du futur exploitant et engager pour cela, les mesures de publicité nécessaires au recensement des candidats.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER